



abus de faiblesse vente de pavillon

Par **angie95**, le **02/07/2012** à **20:21**

Bonsoir

L'année 2000, mon mari a acheté à mon insu un bien en Espagne.
Puis, il est revenu en France et m'a fait vendre un pavillon (tjs en 2000) pour payer une partie du bien qu'il avait acquis.

Nous avons vendu ce pavillon à un ami, agent immobilier, qui lui avait fait l'avance des fonds sans que j'en sois informée.

Lors de cette acte de vente je sortais d'une hospitalisation en milieu psychiatrique et étais sous traitement lourd (antidépresseur, neurolyphtique ...)

Puis il m'a abandonné avec mes enfants

Dernièrement, il a mis en vente sans me tenir au courant le bien qu'il avait acheté en Espagne.

Je souhaiterai savoir si je peux le poursuivre pour abus de faiblesse compte tenu de la vente en 2000 et de ses agissements d'aujourd'hui.

Actuellement, je suis toujours suivie par mon psychiatre et sous traitement.

Quels sont mes recours que dois je faire y a t il prescription ?

merci de votre réponse